



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 1^{er} août 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 26 juillet 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme VILLANOVA	à	M. ARESU
Mme MASSEI	à	M. LUCCIONI
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

M. VOGLIMACCI, Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme BERNARD, Mme FELICIAGGI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} août 2016

Délibération N°2016/233

**Attribution d'une subvention à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement
Public de Haute Corse, association gestionnaire du centre de ressource autisme**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute Corse (ADPEP 2B), est une association complémentaire de l'enseignement public. L'ADPEP 2B est la gestionnaire du Centre de Ressource pour l'Autisme qui possède une implantation à Ajaccio.

Le Centre de Ressource, créé en 2012, a pour finalité de mettre directement à la disposition de la population locale un dispositif d'évaluation, d'information et de conseil en direction des familles en leur évitant un déplacement sur le continent.

La Ville d'Ajaccio est partenaire de cette association depuis 2012 par la mise à disposition à temps complet d'une Educatrice de jeunes enfants (cf. la délibération n°2012/121 et 2014/196).

Face au nombre croissant des personnes bénéficiaires des services de l'association ainsi que la montée en charge des moyens matériels et humains pour s'y consacrer, l'ADPEP 2B sollicite de la ville d'Ajaccio une subvention de fonctionnement.

Pour l'année 2016, le montant de l'aide financière de la ville d'Ajaccio est de 43 200 euros.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention de fonctionnement à l'association ADPEP 2B de 43 200 euros pour l'année 2016.

D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'association ADPEP 2B et dont le projet est joint au présent rapport

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de son Président
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2016;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juillet 2016,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention de fonctionnement à l'association ADPEP 2B de 43 200 euros pour l'année 2016.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec l'association ADPEP 2B et dont le projet est joint à la présente

Les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2016 ; chapitre 65 ; article 6574

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160801-2016_233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2016

Publication : 04/08/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

